

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-28

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET D'ANIMATION
« PLAGES 82 » / ETE 2013 »**

L'Assemblée Départementale, à l'occasion du vote du BP 2013, a adopté le principe d'un aménagement spécifique au cœur de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour l'été 2013, dans la perspective de créer un espace événementiel.

Dans le cadre de cette perspective, un programme de festivités « été 2013 » sera mis en œuvre, afin de rendre la dynamique estivale de la Base plus attractive encore, non seulement pour un tourisme de séjour, mais aussi pour un tourisme de proximité et la population locale.

Je vous rappelle les dispositions prévues pour cette opération « Plages 82 – été 2013 » :

- création d'un espace situé sur le théâtre de verdure, qui accueillera un restaurant de type « bar-grill », agrémenté d'une terrasse bois ombragée jouxtant la piscine et dominant une zone d'animation familiale et de loisirs,

- création en complément de cet espace et dans son prolongement, d'une plage de sable des Landes.

Sur l'ensemble de la zone comprenant l'espace jeux et détente, ainsi que la plage, des jeux gonflables, trampolines, aires de volley et de badminton seront mis à la disposition du public, ainsi que des parasols et des chaises longues.

L'accès aux différents espaces (restauration, jeux, plage, location de bateaux et de vélos) sera possible indifféremment pour le « public pédestre » et pour les baigneurs (baignade en piscine exclusivement).

Compte tenu de l'ensemble de ces nouveautés pour l'été 2013, il a été convenu, lors de la session pour le vote du Budget Primitif, d'organiser un accès payant sur la période d'ouverture, prévue du 13 juillet au 31 août 2013.

L'Assemblée Départementale, ayant validé ce projet, a confié à la 3ème Commission le soin de définir les aménagements particuliers les plus appropriés et le tarif d'entrée, ce tarif devant veiller à ne pas être dissuasif, mais néanmoins cohérent avec les prestations et services offerts. Pour information, le budget consacré aux divers aménagements, achats et animations, a été estimé à environ 60 000 € TTC.

La 3ème Commission, réunie le 6 mai dernier, a approuvé les dispositions présentées.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 20 février 2013 adoptant le principe d'un aménagement spécifique au cœur de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour l'été 2013, dans la perspective de créer un espace événementiel,

Vu les propositions de la 3ème commission réunie le 6 mai 2013,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve, dans le cadre de l'aménagement et de l'animation « plage 82/été 2013 » de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, les dispositions suivantes :

- maintien d'un accès aménagé pour la mise à l'eau des bateaux, avec l'établissement d'une plage horaire organisant la cohabitation entre les animations de « Plage 82 » et les activités de nautisme,
- tarification symbolique et accessible au plus grand nombre, inférieure aux prix pratiqués alentours sur des zones de loisirs comparables (entre 3 € et 6 € environ, gratuit pour Moissac-plage) :
 - entrée générale à 1 € du 13 juillet au 31 août 2013 (accès aux jeux, à la piscine, aux accessoires et aux animations, les locations de bateaux et vélos restant en sus),
 - carnet de 12 entrées à 10 € du 13 juillet au 31 août 2013,
 - gratuité pour les enfants de moins de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,